



DANS LA RESTAURATION

on s'organise !



Dans la restauration, nous subissons chaque jour des **conditions de travail d'un autre âge** : des salaires qui ne permettent pas de vivre et des heures sup' impayées, des contrats de travail précaires, le travail au noir très répandu qui nous prive de protection sociale, des plannings donnés à la dernière minute et des journées sans fin qui chamboulent notre vie de famille, notre dignité piétinée par le mépris des patrons, nos droits sociaux et syndicaux bafoués...

Tout les jours nous subissons la pression de l'encadrement. Les patrons profitent des tensions entre les travailleurs.euses et encouragent le chacun pour soi. Pour faire face et résister, il ne faut pas rester seul.e. Même dans les très petites entreprises,

l'entraide entre les travailleurs.euses est possible !

Cuisinier.e.s, serveurs.euses, commis, plongeurs.euses... il est temps de nous unir ! **Le syndicat c'est la force collective pour se défendre contre les patrons.**

Avec la CNT-Solidarité Ouvrière, nous revendiquons :

- le respect des conventions collectives et du droit du travail,
- la reconnaissance des qualifications (pas de commis de cuisine payé comme plongeur),
- le paiement de toutes les heures travaillées,
- la transformation des CDD en CDI,
- la suppression des contrats d'extra,
- une indemnité spéciale pour les salariés finissant après minuit (paiement du taxi),
- la majoration à 100% du travail du dimanche, du travail de nuit et des jours fériés,
- un 13^e mois pour tous,
- la régularisation de tous les travailleurs sans papier,
- le respect de la liberté syndicale.

Solidarité et union des travailleurs et travailleuses du secteur de la restauration pour défendre nos droits et en gagner de nouveaux !

Restauration : vos droits

Quelque soit le métier, les salarié.e.s du secteur dépendant de deux conventions principales :

- Convention collective nationale des hôtels, cafés restaurants (HCR) (IDCC 1979)
- Convention collective nationale de la restauration rapide (IDCC 1501)

Pour toute question sur tes droits, contacte le syndicat !



contact@cnt-so.org



www.cnt-so.org



[cnt.so](https://www.facebook.com/cnt.so)



[cntso_fr](https://twitter.com/cntso_fr)